



Termes de Référence

EVALUATION FINALE

Projet de Renforcement de la participation des mécanismes communautaires et du rôle des défenseures des droits humains au processus de consolidation de la paix dans les Régions du Nord-ouest et du Sud-ouest Cameroun

1. CONTEXTE

Le conflit dans le Nord-Ouest et Sud-Ouest (NOSO) débuté en 2016 a déjà causé plus de 680 000 déplacés internes, 204 000 rapatriés, 52 000 réfugiés au Nigéria. Un peu plus de 52% des personnes déplacées internes (PDI) sont des femmes et des enfants exposés à toutes sortes de violences (violence sexuelle, esclavage sexuel, traite, mariage précoce, forcé et d'enfants et prostitution) dans la quête de leur survie. Ladite crise aura aussi conduit à l'intensification d'autres conflits au sein des familles, communautés. L'une des causes profondes régulièrement évoqués est le sentiment de marginalisation, sur les plans de l'éducation et du droit des populations originaires des régions anglophones du pays. Parmi les acteurs majeurs de ce conflit on identifie l'État et ses différents démembrements, les groupes armés Etatiques, les groupes armés non étatiques, la diaspora camerounaise, les chefs traditionnels, les dirigeants politiques et les autorités locales. La situation de conflit actuelle demande de porter une attention particulière aux problématiques de protection des droits humains notamment sur les questions de Violence Sexuelle Basée sur le Genre (VSBG). Afin de mieux appréhender ces dynamiques sociales dans un contexte de conflit, les acteurs chargés de la mise en place des mécanismes de protection ont non seulement besoin d'être outillés en prise en compte des Droits Humains mais également besoin de travailler en synergie. L'absence de prévention/réponse à ces violences nuit au retour des déplacés et à une dynamique de réconciliation dans les communautés et avec l'État. Par ailleurs les mécanismes de protection des droits de l'homme existants (CNDH, groupes communautaires) sont à renforcer, Ils sont peu connus et utilisés or les connaître et les utiliser permettraient aux déplacées d'avoir de conditions adéquates pour envisager leur retour. Malgré l'ouverture relative de l'espace civile, les défenseurs des droits humains femmes se plaignent de ne pas être assez intégrées dans les actions de

résolution de conflit et de ne pas avoir assez de moyen d'action et de visibilité. Par ailleurs avec les violations importantes des droits des femmes (surtout les violences sexuelles) et l'impunité qui s'y attache, elles estiment qu'il est largement temps de coordonner toutes les actions et les acteurs, d'établir des passerelles avec les communautés afin que ces dernières se sentent plus en sécurité.

Le Rapport National sur les droits de l'Homme révèle que les filles et les femmes sont les plus touchées par le VSBG. Le suivi de la protection a révélé que 289 cas de VBG dont 73% d'incidents de violences sexuelles, 93% des survivants déplacées internes dont 82% de femmes et 37% d'enfants. Les rapports reçus du sous cluster VBG révèlent 1065 incidents de VSBG signalés en 2019 dont 31% de violences sexuelles envers les femmes et les filles dans le NOSO. De janvier à juin 2020, Mille quatre cent quarante six cas (1446) de VBG ont été déclarés au sein du sous cluster VBG. 88% des cas sont des femmes dont 5% vivant avec handicap et 28% d'enfants. Environ 70% des cas de VBG sont déclarés dans le Nord-Ouest et en moyenne 40% des cas déclarés sont des violences sexuelles. Ces données sont une infime partie de la réalité des violences dans ces régions au vu de l'ignorance, de l'insuffisante dénonciation, la peur des représailles et la stigmatisation sociale.

Afin de répondre aux racines et aux causes profondes des violations des DH et des VBG exacerbant le conflit dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, le PNUD, l'UNFPA et ONU FEMMES avec l'appui financier du Fonds pour la consolidation de la paix (PBF) ont mis en œuvre une initiative qui vise trois résultats clés :

- a- Le renforcement des capacités des acteurs communautaires, des défenseurs des droits humains et des acteurs étatiques pour les rendre apte à prévenir les violations des droits humains et des VSBG ;
- b- L'identification et le renforcement des services multisectoriels de Prise en charge des survivant(e)s de violations des DH et VBG ainsi que la mise à disposition des services.
- c- L'application des normes et standards en matière de femmes, paix et sécurité d'une part et des Droits Humains en général par les acteurs communautaires parties prenantes au processus de paix

En vue de mesurer les performances et les effets induits du projet sur ses différentes cibles en vue d'en tirer des leçons et de dégager des perspectives, d'apprécier la contribution du projet à la consolidation de la paix, le bureau du PNUD souhaite recruter un consultant individuel pour la conduite d'une évaluation externe dudit projet.

2. OBJECTIFS DE L'EVALUATION

De manière générale, cette évaluation vise à avoir un regard synoptique sur l'ensemble des éléments pertinents du projet à la fin de sa mise en œuvre et permettre de tirer les leçons en termes d'acquis et de contraintes. Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD et au document du projet, l'évaluation permettra d'analyser le niveau de réalisation des résultats de consolidation de la paix attendus compte tenu du contexte de la mise en œuvre. Elle donnera ainsi lieu à des recommandations et des leçons apprises pour améliorer les autres projets similaires en matière de prise en compte des droits humains et des Violences Sexuelles basées sur le Genre (VSBG) dans la consolidation de la paix. La présente évaluation sera menée en étroite collaboration et en partenariat avec les différentes parties prenantes clés (Gouvernement, agences UN, OSC, PBF etc.) et les bénéficiaires.

Plus spécifiquement, l'évaluation finale vise à :

- Apprécier la pertinence et la performance du projet, notamment le niveau d'obtention des résultats de consolidation de la paix immédiats fixés ;
- Analyser la manière avec laquelle ces résultats ont été atteints et comment les activités ont été réalisées ;
- Mesurer les changements en matière de réduction de facteurs de conflits obtenus sur les populations cibles ;
- Evaluer dans quelle mesure le projet a été mis en œuvre de manière sensible aux conflits
- Identifier les bonnes pratiques, innovations et enseignements à retenir ;

3. CRITERES ET QUESTIONS CLES DE L'EVALUATION

Les questions ci-dessous donnent une indication des informations clés à renseigner par l'évaluation, base sur les critères d'évaluation de l'OCDE DAC et des critères spécifiques au PBF. Ces questions sont à raffiner et sélectionner dans la phase de démarrage de l'évaluation.

A- La pertinence

La pertinence du projet vérifie le niveau de compatibilité entre la perception des besoins tels que planifiés le projet et la réalité des besoins du point de vue des bénéficiaires ciblés. A cet effet les questions clés suivantes aideront à fournir les réponses à ces préoccupations :

- Dans quelle mesure le Projet est-il compatible avec les besoins des bénéficiaires ?
- Dans quelle mesure et comment les différentes cibles du projet ont été impliquées dans son élaboration, sa mise en œuvre et pour l'atteinte des résultats ;
- Est-ce que les activités du projet sont concordantes avec les extrants attendus ; l'implication des femmes, des jeunes et des groupes socialement vulnérables a-t-elle été prise en compte ;
- Est-ce que les cibles identifiées ont été les plus pertinentes ?
- Dans quelle mesure les orientations du projet sont-elles en adéquation avec : (a) les priorités nationales en matière (i) de consolidation de la paix, des droits humains, de prévention des Violences sexuelles Basées sur le Genre (b) les priorités des programmes du SNU, et (c) les ODD ?
- Dans quelle mesure les expériences passées des projets similaires mis en œuvre par le PNUD ont-elles pu renseigner la conception du Projet ?
- Dans quelle mesure les facteurs externes et les risques susceptibles d'influencer la mise en œuvre du Projet ont-ils été identifiés et pris en compte dès le départ ?

B- La cohérence

La cohérence d'un projet consiste à démontrer dans quelle mesure l'intervention s'accorde avec les autres interventions menées. Il s'agit d'établir la mesure dans laquelle l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein d'un pays, d'un secteur ou d'une institution. Cette analyse couvre deux dimensions, à savoir : (a) une dimension interne qui porte sur les synergies et les interdépendances entre interventions menées par la même institution/administration, ainsi que la cohérence entre l'intervention et les normes et critères internationaux pertinents auxquels l'institution/administration adhère, et (b) une dimension externe qui interroge la cohérence entre l'intervention considérée et celles menées par d'autres acteurs dans le même contexte. Cette

deuxième dimension de l'analyse de la cohérence englobe la complémentarité, l'harmonisation et la coordination avec les autres acteurs, et vérifie que l'intervention apporte une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités.

- Dans quelle mesure les interventions du projet sont-elles complémentaires à d'autres interventions menées par les agences du SNU, le gouvernement et d'autres PTF ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il créé des synergies et des liens avec d'autres interventions mises en oeuvre concernant les domaines thématiques du projet, en particulier les autres projets PBF ?
- Est-ce que les activités du projet sont concordantes avec les extrants attendus ;

C- L'Efficacité

L'efficacité est la mesure du niveau de réalisation des résultats (produits ou effets) escomptés d'une initiative donnée ou la mesure des progrès réalisés pour l'atteinte des produits ou effets. A cet effet les questions clés suivantes guideront l'analyse :

- Dans quelle mesure la mise en oeuvre du Projet a permis d'atteindre résultats escomptés ? Quels sont les effets (attendus et inattendus) de la mise en oeuvre du Projet dans les localités ciblées ?
- Est-ce que les partenaires identifiés pour la mise en oeuvre sont les plus efficaces dans le domaine ?
- Quels bénéfices pratiques et stratégiques (prévus ou imprévus) les différents bénéficiaires notamment les institutions, les OSC, les femmes, les populations vulnérables et les jeunes peuvent-elles/ils tirer du Projet ?
- Quels sont les principaux facteurs de succès et les contraintes dans la mise en oeuvre du Projet ? Quelles sont les retombées de l'intervention ; prévues et imprévues, positives et négatives ; y compris les effets sociaux, économiques, environnementaux ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux changements institutionnels, et législatifs essentiels pour catalyser les progrès vers l'impact souhaité ?
- Dans quelles mesures l'intervention a réussi à faire participer les femmes et les hommes, et les « laissés pour compte », ainsi que les pourvoyeurs de droits ?
- Dans quelle mesure les résultats du projet ont contribué à la promotion de l'égalité des sexes, la promotion des droits humains et la lutte contre les VSBG ?
- La structure de gestion mise en place ainsi que les méthodes de travail développées aussi bien par le PNUD et ses partenaires, ont-elles été appropriées et efficaces ?
- Comment la collaboration entre les trois agences en charge de la mise en oeuvre s'est faite (PNUD, UNFPA, UNWomen) et comment ce partenariat a contribué à l'atteinte des résultats du projet ?
- Quels ont été les points forts et les goulots d'étranglement dans la mise en oeuvre du projet de manière conjointe (UNFPA , PNUD , UNWomen) ?
- Le projet a -il mis en place un mécanisme de suivi évaluation efficace et opérationnel pour capturer les données sur les résultats de consolidation de la paix?

D- L'Efficience

L'efficience mesure la manière avec laquelle les ressources ou les apports (tels que les fonds, la compétence et le temps) sont transformés de façon économe en résultats. Une initiative est considérée efficiente lorsqu'elle utilise les ressources correctement et de façon économe pour atteindre les produits

souhaités. L'efficacité est importante pour garantir le bon usage des ressources et mettre en relief d'autres usages efficaces de ces ressources. A cet effet les questions clés suivantes guideront l'analyse :

- Dans quelle mesure les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés dans le respect des délais ?
- Les ressources mises à la disposition du projet ont-elles été suffisantes ? Si non quel est le gap et comment les ressources ont-elles été réparties entre priorités programmatiques pour l'atteinte des résultats ?
- Dans quelle mesure les mécanismes de gestion du Projet ont-ils permis d'assurer la gestion efficace et transparente des ressources du projet ?
- Comment le projet s'est assuré que les ressources sont utilisées de la manière la plus économique possible pour atteindre ses résultats ?
- Est-ce que la stratégie de partenariat avec les autres agences du SNU et des ONG a influencé l'efficacité des initiatives de ce projet à travers des mesures de partage de frais et d'activités complémentaires ?

E- La durabilité/ L'appropriation locale

La durabilité mesure le degré auquel les bénéfices des initiatives perdurent après que le Projet ait touché à sa fin. Il s'agit d'identifier les mécanismes de pérennisation qui auront été mis en place pour assurer la pérennité des bénéfices et des systèmes renforcés par la mise en œuvre du projet. A cet effet les questions clés suivantes guideront l'analyse :

- Est-ce qu'une stratégie de durabilité, y compris le renforcement de capacités des parties prenantes nationales, a été développée ou mise en œuvre pour une appropriation et pérennisation des résultats du projet ?
- Dans quelle mesure la partie nationale, y compris les autorités et services au niveau local ainsi que les individus, groupes et communautés bénéficiaires, disposent-elle des capacités et du leadership suffisant pour continuer à travailler avec le projet ou pour assurer sa montée en échelle ?
- Existe-t-il des mécanismes financiers et économiques mis en place pour assurer la continuité du flux de bénéfices en cours une fois que le projet touchera à sa fin ?
- Est-ce qu'il existe une capacité institutionnelle requise (systèmes, structures, personnel, compétence, etc.) pour assurer la continuité ?
- Dans quelle mesure les ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour maintenir les avantages obtenus par le projet ?
- Que pourrait-on faire pour renforcer les stratégies de sortie et la durabilité ?

F- Le caractère catalytique

Un projet catalytique est un projet d'un effet suffisant pour stimuler des réactions positives en faveur de l'accélération des changements induits. Il permet de susciter d'autres projets/actions ou interventions ou alors des financements additionnels. Les questions clés suivantes guideront l'analyse :

- Le projet a-t-il été un catalyseur financier et / ou programmatique ?
- Le projet a-t-il contribué à l'élaboration d'autres interventions ? des ressources provenant d'autres bailleurs elles ont été mobilisées ?

G- Sensibilité aux conflits

- Le projet PBF avait-il une approche explicite de la sensibilité aux conflits ?
- Les capacités internes des RUNO et des NUNO étaient-elles adéquates pour assurer une approche permanente de la sensibilité aux conflits ?
- Le projet était-il responsable de tout impact négatif involontaire ?
- Est-ce qu'un processus continu de surveillance du contexte et un système de surveillance qui permet de surveiller les impacts involontaires ont été établis ?

H- Genre et Age

- Le projet a-t-il incorporé une dimension de genre et d'âge dans ses activités (matrice de résultats, mise en œuvre) ?
- Est-ce qu'il y avait des mécanismes pour assurer l'inclusion des femmes dans les activités ?
- Est-ce que la participation des femmes dans les mécanismes de gestion et résolution des conflits a été réalisée comme prévu ?
- Si les groupes cibles (femmes, jeunes/mineurs, minorités, personne en situation vulnérables) ont subi des effets négatifs non prévus, les responsables du projet ont-ils pris les mesures appropriées ?

I- Sensibilité au temps

- Le projet était-il opportun dans le moment pour adresser un facteur de conflit ?
- Les fonds PBF ont-ils été utilisés pour capitaliser sur une fenêtre d'opportunité politique ?

J- Tolérance aux risques et innovation

- Les risques du projet ont-ils été suivis de manière adéquate ?
- L'approche du projet était-elle innovante ? Peut-on tirer des leçons pour d'autres projets ?

4. PORTEE DE L'EVALUATION :

L'évaluation portera sur la période de mise en œuvre du projet (Janvier 2021-juillet 2022) et va couvrir un échantillon de partenaires et parties prenantes concernés. Elle sera focalisée sur les produits et résultats attendus et sur les parties prenantes notamment les ministères, les communes etc. ceci dans le but de pouvoir mesurer les changements observés auprès des cibles ainsi qu'au niveau des institutions camerounaises suites à la mise en œuvre de ce projet.

5. LA METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

L'évaluation sera menée suivant les normes d'évaluation du PNUD et du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE). Elle sera guidée par les principes d'égalité des sexes, d'approche axée sur les droits et développement humain¹. Le processus d'évaluation sera participatif de la planification à la livraison du rapport final.

Globalement, la durée d'exécution de cette évaluation durera 30 jours calendaires. Elle commencera par une étape de pré-évaluation qui consiste à la définition par le consultant du processus d'évaluation à l'issue de laquelle sera produit un rapport d'évaluation initial (Inception report) puis une étape de préparation, ensuite une étape de gestion de la conduite de l'évaluation durant laquelle le consultant conduira une mission de collecte de données dans les sites d'intervention du projet. A la suite des missions de terrain, il présentera un draft de rapport et préparera un atelier de restitution. Au cours de

¹PNUD, « la politique d'évaluation du PNUD », document du conseil d'administration DP/2005/28, mai 2006

cet atelier, il présentera les principaux constats et conclusions. Il procèdera si nécessaire à une collecte des données complémentaires en vue d'intégrer les amendements de l'atelier de restitution. Un rapport provisoire sera produit et soumis à l'appréciation de l'unité de coordination du projet ainsi que les autres partenaires. A cause des contraintes de déplacements liées au contexte sécuritaire il sera prévu une option de conduire certains travaux d'évaluation à distance sur la base des données collectées en début et pendant la mise en œuvre du projet et des capacités d'accès aux interlocuteurs via la télécommunication.

La méthodologie d'évaluation **i fera** recours aux approches aussi bien quantitatives que qualitatives et sera basée sur les éléments suivants : i) Une conception de l'évaluation qui s'appuie sur les questions d'évaluation détaillées et retenues, puis organisées en une matrice d'évaluation ; ii) l'élaboration d'instruments et outils (entretiens, observations, groupes de discussion, revue littéraire, enquête, visites de sites, etc.) qui seront utilisés pour recueillir des informations et des données pertinentes, iii) la mise en place d'échantillons selon les techniques appropriées pour collecte des données aussi bien qualitative que quantitative ; iv) L'utilisation de techniques pour l'analyse (qualitative et quantitative) et l'interprétation des données (par exemple les types d'analyse de données utilisées, les instruments de collecte de données, le niveau de précision, les méthodes d'échantillonnage);

Le consultant effectuera : i) Une revue documentaire : Il s'agira d'analyser les documents liés directement ou indirectement au projet. (rapports, documents, rapports de suivi, rapports de revues, plans de travail, rapports d'audit, etc.); ii) Des entretiens avec les diverses parties prenantes du projet (Equipe de Gestion du Projet, les agences du SNU, les partenaires d'implémentation du projet, les différentes parties prenantes ayant intervenu d'une manière ou d'une autre dans la mise en œuvre du projet, PNUD, UNWomen, UNFPA , le PBF , les bénéficiaires du projet, les autorités administratives, certains PTF, les femmes, les jeunes, les groupes vulnérables(IDPs , victimes de VSBG,) les ONG ; iii) Une analyse des données de base et secondaire en privilégiant une approche de triangulation.

La liste des sources d'informations recueillies sera annexée au rapport (sources : les documents, les bases de données institutionnelles, les dossiers financiers, les bénéficiaires, le personnel, le bailleur de fond, les consultants, les représentants du gouvernement et les groupes communautaires, les groupes de femmes et des jeunes etc....)

Cette évaluation doit être menée dans le respect et la protection des droits et du bien-être des droits de l'homme, conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies² et autres conventions sur les droits de l'Homme. L'évaluateur doit donc respecter la dignité et la diversité des participants aux évaluations au moment de sa planification, de son déroulement et de la rédaction des rapports, en partie grâce à l'utilisation des instruments d'évaluation appropriés au milieu culturel.

6. PRODUIT D'ÉVALUATION

Le consultant devra présenter les rapports suivants, transmis en version dure (format A4) et en version électronique (email, clé USB) en format Word et Excel en français avec les résumés en anglais, comme l'indique le tableau suivant :

²Nations Unies, 'Déclaration Universelle des Droits de l'Homme'. Disponible sur le site: <http://www.un.org/en/documents/UDHR/>.

Livrables attendus	Description du livrable	Délais de soumission	Personne responsable
Un rapport initial d'évaluation	<p>Le consultant va préparer un rapport initial d'évaluation avant d'entamer le démarrage de la collecte des données. Il doit détailler la compréhension de l'évaluateur par rapport aux éléments qui sont évalués et pour quelle raison ils sont évalués, en indiquant comment chaque question de l'évaluation obtiendra une réponse à l'aide de : méthodes proposées, sources proposées de données, méthode de collecte des données ainsi que les indicateurs à l'aune de laquelle les critères d'évaluation seront mesurés.</p> <p>Le consultant doit inclure dans ce rapport, un programme détaillé des tâches, activités et prestations...</p> <p>Ce rapport sera examiné par le groupe de référence en consultation avec le PBF (siège).</p>	5 jours après la prise de service par le consultant	Le consultant
Projet de rapport d'évaluation	Le consultant produira un rapport provisoire qui sera examiné par le groupe de référence en consultation avec le PBF (siège). Ce groupe veillera à ce que l'évaluation réponde aux critères de qualité requis	20 jours après la collecte et l'analyse des données	Le consultant
Rapport d'évaluation finale	Une fois le rapport revu et amendé par le groupe de référence, le consultant, prendra quelques jours pour intégrer tous les amendements reçus par ce groupe et faire un traitement définitif puis le soumettre à l'unité de coordination pour validation.	5 jours après avoir reçu les amendements du groupe de référence.	Le consultant
Durée Totale de l'étude		30 jours	

7. COMPETENCES REQUISES DU CONSULTANT

L'évaluation sera effectuée par un (e) consultant (e) national (e).

Qualification et expérience :

Le consultant aura au minimum la combinaison de compétences et expérience suivantes :

- Avoir une expertise prouvée dans les domaines de l'évaluation des projets de consolidation de la paix, la planification stratégique et opérationnelle des projets/programmes de consolidation de la paix, la gestion des projets ainsi que le suivi et évaluation ;
- Avoir 5 ans d'expérience au minimum dans la conception et la conduite d'évaluations ou études d'impact ainsi que dans l'analyse de données qualitatives et quantitatives pour les projets et/ou programmes de consolidation de la paix, plus spécifiquement dans les domaines genre, les droits humains, ou les VBG, VSBG , etc;

- Avoir menées au moins trois (03) évaluations de projets sur les aspects genre, les droits humains, ou les VBG, VSBG ;
- Avoir une connaissance technique et une expérience dans les domaines thématiques du PBF, avec une spécialisation correspondant au thème spécifique de l'évaluation, et aux sujets tels que la parité des sexes, l'approche fondée sur les droits humain, les violences sexuelles basées sur le genre , et le renforcement des capacités est un atout ;
- Expérience de travail avec le gouvernement, la société civile, les ONG Internationales réputées et les institutions multilatérales ou bilatérales ;
- Bonne capacité analytique et de solides compétences rédactionnelles ;
- Avoir une expérience prouvée au Cameroun ou au niveau international ;
- Des compétences en matière de gestion axée sur les résultats ;
- Maîtrise de la langue française et anglaise ;
- Connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint etc...) ;
- Connaissance des logiciels d'analyse des données qualitative et quantitative (SPSS, Epi info, CSPRO)

Profil de l'évaluateur (Consultant) :

- Être titulaire d'un BAC + 5 ou plus en Sciences Sociales, Analyse et Evaluation des projets, genre et développement, ou autres diplômes en lien avec le thème de l'évaluation ;
- Bonne maîtrise de l'évaluation des projets/programmes de développement au Cameroun
- Avoir une bonne expérience sur les questions de droits humains, Violences sexuelles basées sur le genre etc.

8. ETHIQUE D'ÉVALUATION

Les évaluations au sein du PNUD sont conduites conformément aux principes mis en avant dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » de l'UNEG³ et doivent décrire les problèmes essentiels que les évaluateurs doivent aborder dans l'élaboration et l'exécution de l'évaluation, y compris l'éthique d'évaluation et les procédures permettant de sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par exemple : mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant les zones telles que les dispositions pour collecter et rapporter les données, particulièrement les autorisations nécessaires pour interviewer ou obtenir des informations au sujet des enfants et des adolescents ; dispositions permettant de stocker et de garder la sécurité des informations collectées et protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité.

9. MODALITES D'EXECUTION

Le processus d'évaluation de ce projet sera dirigé par un consultant qui fournit l'orientation globale et les conseils relatifs à la conduite de l'évaluation et préparera les différents livrables et le rapport d'évaluation. Le travail du consultant, chargé de l'évaluation, sera supervisé par l'équipe technique du projet avec l'appui des **M&E Specialist des bureaux PNUD, UNFPA, UNwomen, l'unité de coordination de ce projet et le Secrétariat PBF**, qui veilleront sur la qualité des rapports et des données collectées par l'évaluateur. Ils mettront à dispositions les ressources documentaires nécessaires à la conduite de l'évaluation de même qu'ils l'aideront à entrer en contact avec les personnes à rencontrer. Cependant, les aspects logistiques de l'évaluation (espace de bureau, soutien administratif et de

³UNEG, 'Ethical Guidelines for Evaluation', juin 2008, disponible sur le site: <http://www.uneval.org/search/index.jsp?q=ethical+Guidelines>.

secrétariat, télécommunications, photocopies de la documentation, voyages, ...) ainsi que la conception et la diffusion des outils de collecte de données seront sous la responsabilité du consultant. L'unité de coordination **avec l'appui du Secrétariat PBF** s'occupera de l'organisation des différents ateliers envisagés au cours du processus d'évaluation (**validation, vulgarisation**).

Le **Groupe de Référence** est composé de parties prenantes clés, qui collaborent étroitement avec le responsable de l'évaluation, afin d'orienter le processus. Les membres du groupe de référence apporteront des commentaires et des conseils à chaque étape du processus de l'évaluation : les termes de référence, le rapport de démarrage, et le pré-rapport de l'évaluation. Au besoin, ils feront des suggestions aux commanditaires pour la réorientation du processus d'évaluation.

10. PROCEDURE DE SOUMISSION DES OFFRES

Les dossiers de soumission doivent parvenir au plus tard **10 jours** conformément à la publication de l'Appel à candidature, adressés à Monsieur le Représentant Résident du PNUD/ Cameroun.

Les candidats intéressés devront inclure dans leurs propositions les éléments suivants :

A- Une offre technique

1. Compréhension des termes de référence de la mission ;
2. Une méthodologie détaillée de l'exécution de la consultation incluant le chronogramme indiquant les différentes échéances à partir de la date du démarrage de la mission, les dates de remise des livrables. Le PNUD qui est le lead du projet disposera à chacune des étapes d'un maximum de cinq (05) jours ouvrables pour donner ses observations sur les livrables produits par le consultant
3. Une lettre de motivation indiquant la disponibilité du consultant durant la période de l'évaluation (Novembre – Décembre 2021)
4. Un CV du/de la consultant(e) ;
5. Références de réalisation des missions similaires et contact des organisations pour lesquelles l'évaluateur a réalisé des travaux précédemment ;
6. Disponibilité du/de la consultant(e) pendant la période de la mission (Juin 2022)

B- Une offre financière

Une offre financière en CFA indiquant le budget global (hors taxes) sollicité pour mener la mission ainsi qu'un détail des prix et tarifs présentés (frais, per diem, transports, etc.) comme l'indique le tableau ci-dessous :

N°	Composante de prix	Durée (Jours)	Prix. Unitaire	Montant
1	Honoraire			
2	Forfait téléphonique			

C- Soumission des offres

Les candidats intéressés sont appelés à envoyer leur propositions techniques et financières en fichier séparé :

- À l'adresse procurement.cameroon@undp.org L'offre financière sera protégée par mot de passe et il sera demandé au candidat au moment de l'évaluation financière des soumissions déclarées techniquement conformes
- Ou par dossier physique au Bureau du PNUD à Yaoundé (Bastos) : Offre technique et offre financière **séparées** en trois (03) exemplaires chacun .

NOTA les offres techniques et les offres financières doivent être présentées dans des documents/Enveloppe séparés.

11. PROCEDURE D'ÉVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des prestataires reposera sur la méthode d'analyse cumulative (méthode de notation pondérée). L'attribution du contrat est faite au candidat dont l'offre a été évaluée et déterminée comme suit :

- Adaptée/conforme/acceptable ;
- Ayant reçu la note la plus élevée sur l'ensemble préétabli des critères techniques et financiers spécifiques à cet appel à candidatures.

Pourcentage des **critères techniques** : **70%** ; Pourcentage des **critères financiers** : **30%**

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum de 70% de réussite à l'évaluation technique seront pris en considération pour l'évaluation financière.

A- Critères techniques – 70% de l'évaluation totale – sur 100 points

Critère d'évaluation	Pondération	Total des points (100 pts)
Qualification et expérience		
Expertise prouvée en nombre d'évaluation conduite en matière de Droits Humain , Genre , Violence Basée sur le genre , VSBG, Genre et gestion des conflits	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ≥3 évaluations conduites dans les domaines couverts par le projet (40 pts) ✓ Autres domaines (10 pts) 	40 pts
Avoir 5 ans d'expérience minimum dans l'analyse de données qualitatives et quantitatives pour les projets et/ou programmes matière de Droits Humains, Violence Basée sur le genre , VSBG Genre et gestion des conflits	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ≥ 5 ans d'expérience minimum dans l'analyse de données qualitatives et quantitatives en matière de Genre ,VBG, droit humain (15 pts) ✓ < 5 ans d'expérience (10 pts) 	15 pts
La clarté et la logique de la présentation de la méthodologie à utiliser pour obtenir les livrables attendus.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bonne présentation de la méthodologie avec le chronogramme et les activités (20 pts) ✓ Présentation vague sans détails des tâches à faire (5 pts) 	20 pts
Une bonne connaissance dans les thématiques de consolidation de la paix, Genre , VBG , VSBG, etc	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaissance dans les thématiques de consolidation de la paix, Droits humains , Genre , VBG , VSBG, etc (5 pts) ✓ Autres (2 pts) 	5 pts
Expérience de travail avec le gouvernement, la société civile, les ONG Internationales réputées et les	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Expérience de travail avec le SNU, les institutions multilatérales et autres ;(5 pts) 	5 pts

institutions multilatérales ou bilatérales,	✓ Expérience de travail seulement avec le gouvernement. (2 pts)	
Profil de l'évaluateur		
BAC + 5 ou plus en Sciences Sociales, Analyse et Evaluation des projets, genre et développement, ou autres diplômes en lien avec le thème de l'évaluation ;	✓ Bac + 5 ou plus (10 pts) ✓ Diplôme inférieur au Bac + 5 (5 pts)	10 pts
Expérience passée dans les zones affectées par les conflits	✓ Expérience passée dans les zones affectées par les conflits (5pts) ✓ Aucune expérience (0 pts)	5 pts

B- Critères financiers – 30% de l'évaluation totale

La formule suivante sera utilisée aux fins d'évaluation des propositions financières

$P = y(\mu/z)$ **Dans laquelle :**

P = la proposition financière soumise à l'évaluation ;

y = le nombre maximum de points pour la proposition financière ;

μ = le montant de la proposition la moins-distante ;

z = le montant de la proposition soumise à l'évaluation ;

Visa Agence Lead
agence lead

Visa M&E